Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500655-20260211-D02_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE LE RHEU

COMMUNE DE LA CHAPELLE-THOUARAULT

SEANCE DU 11 FEVRIER 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 16
Par suite d'une convocation en date du 6 février 2026 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 11 février 2026 à 19h30 sous la présidence de Madame Régine ARMAND, Maire.
Etaient présents : ARMAND Régine, CILLARD Nathalie, DETOC Erwan, GARIN Julien, LARGOUËT Mathilde, LEBOIS Daniel (pouvoir de M. Besson), MAGAND Jean, MORRE Patrick, RAVEL Jean-Jacques (pouvoir de Mme Bouquet), TREHIN Myriem, TRINQUART Jean-Marie lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 C.G.C.T.
Etai(en)t absent(s)/excusé(s) : BESSON Etienne (pouvoir à M. Lebois), BOUQUET Christiane (pouvoir à M. Ravel), DOMEC Lucie, DUMORTIER Jean, GUILLEMOIS Alain,
Secrétaire : Myriem TREHIN

N°3/ 2026	**Médiathèque : partenariat avec la M.D.I.V. – Dispositif « Daisy dans vos bibliothèques »**

Madame Régine ARMAND, Maire, informe l'assemblée municipale que la candidature de la Médiathèque de La Chapelle Thouarault a été retenue par la M.D.I.V. (Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine) pour le dispositif « Daisy dans vos bibliothèques ».
Ce dispositif permet de faire connaître et de donner accès au fonds de documents de la Médiathèque Valentin Haüy, accessibles aux porteurs de troubles ou de handicaps empêchant la lecture (80 000 livres audio en format DAISY).
L'implication dans ce dispositif est formalisée par la signature d'une charte de partenariat avec la M.D.I.V.
La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable sur décision expresse.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :
- autorise la signature de la convention exposée ci-dessous avec la M.D.I.V.

Le Secrétaire de séance
Myriem TREHIN

MAIRIE LA CHAPELLE-THOUARAULT 35590

La Maire
Régine ARMAND

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
Fait à La Chapelle Thouarault